



Déclaration préalable du SNUipp Aube CAPD du 28 mai 2018

Ce mouvement 2018 montre une amélioration dite significative par les statisticiens et qu'évidemment nous jugeons positivement. Avec un nombre de participants supérieur à l'an dernier, le taux de satisfaction augmente tant en terme de personnels mutés qu'au regard des rangs de vœux satisfaits.

Cependant le pourcentage de personnels restant sans poste augmente lui aussi significativement alors que le nombre de supports actuellement vacants diminue ce qui annonce une deuxième phase compliquée. Mais c'est surtout une situation qui justifie le dégel des postes G pour les faire fonctionner en plus de maîtres que de classes dans les écoles concernées. Les élèves et les équipes en ont besoin ! Nous réitérons cette demande !

Face à cette situation, nous espérons la plus grande bienveillance pour les demandes de temps partiel ou disponibilité ainsi que les exeat/ineat. Les conditions de vie sont un vecteur essentiel de l'amélioration des conditions de travail et d'attractivité du métier.

Par ailleurs, nous siégeons dans cette instance en tant que représentants des personnels du premier degré. A ce titre, nous voulons noter des difficultés parfois récurrentes rencontrées par nos collègues.

C'est le cas, une nouvelle fois pour les remplaçants, à qui il est demandé de se tenir à disposition de l'administration autant que de besoin, au-delà de leurs obligations de service réglementaires et habituelles, au motif qu'un dispositif permettrait la récupération des heures effectuées en dépassement. Pour les élus du SNUipp-FSU, il n'est pas pour autant admissible d'imposer aux remplaçants de se tenir à disposition de l'administration ou être joignables en dehors de leurs horaires habituels de service sous prétexte qu'ils pourrait être amenés à débiter ou effectuer un remplacement sur ces heures. Ce n'est pas l'objectif visé par l'article 3-2 du décret du 30 juillet 2008. L'administration tente aujourd'hui de joindre les remplaçants à leur domicile le mercredi matin alors que leur résidence administrative est fermée et qu'il n'ont pas été avertis d'un remplacement ce jour là. Il s'agit de toute évidence d'une astreinte qui serait de fait imposée dans l'attente d'un remplacement éventuel en dehors des heures de service habituelles et qui ne peut s'appliquer statutairement aux professeurs des écoles.

Il n'est pas non plus prévu réglementairement qu'un remplaçant puisse se tenir à disposition de l'administration ou être joignable en dehors des heures de service de son école de rattachement. C'est pour cette raison que le 28 novembre 2013, le SNUipp-FSU Aube saisissait le greffe du tribunal

administratif de Chalon en Champagne pour faire annuler la décision de DASEN d'imposer un tel dispositif qui a été immédiatement retiré.

Nous regrettons que le dialogue social n'ait pas permis de reconsidérer les injonctions faites aujourd'hui aux remplaçants et nous conduise à saisir à nouveau le juge administratif pour régler ce contentieux.

Une autre difficulté récurrente est l'absence de communication avec les enseignants et les écoles sur les projets les concernant. Ainsi, quelle concertation a été mise en place sur les implications concrètes de l'implantation d'une classe d'ITEP à l'école Jules Ferry ? Quelles concertation, organisation sont programmées concernant le projet de déplacement temporaire de la classe maternelle de Villemaure sur Vanne à la maternelle d'Aix-en-Othe. Pourtant, informer, échanger, préparer avec les personnels concernés est non seulement une marque de considération mais aussi un acte de prévention.

Enfin, nous déplorons comme chaque année la baisse des effectifs qui touche les services administratifs et qui ne leur permet plus de faire leur travail dans de bonnes conditions. Ceci impacte directement le fonctionnement paritaire et sans aucun doute le dialogue social, mais aussi la relation des personnels et des usagers avec l'administration.

Pour terminer, nous ne pouvons que remercier quand même les personnels qui, malgré ces conditions dégradées, ont fait le maximum pour que le travail de cette instance puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Les élus du SNUipp-FSU AUBE